

LETTRE D'INFORMATION N° 6

La précédente lettre d'information vous avait alertés sur la situation difficile à laquelle était confrontée la MJC et les premières mesures prises par le Conseil d'Administration pour y faire face. Début janvier, le Commissaire aux Comptes nous a adressé une nouvelle alerte et a demandé la convocation d'une assemblée générale pour débattre de la situation et décider de la conduite à tenir.

La réflexion engagée en novembre s'est poursuivie tout au long du mois de décembre et du mois de janvier et, comme vous en avez été informés par le courrier de convocation, une AG a été convoquée le 2 février pour choisir entre les deux options qui étaient proposées pour l'avenir de notre institution.

Cette AG s'est effectivement tenue ce jeudi 2 février devant une centaine d'adhérents, et avec la présence inattendue de Madame THORAVAL, Maire de Romans, qui est venue en début de réunion exprimer sa position devant nous. Son message a été très clair et peut se résumer comme suit :

- D'une manière générale, la ville de Romans n'a pas vocation à financer à fond perdus des structures lourdement déficitaire mais elle soutient les associations qui savent évoluer et porter des projets d'intérêt collectif.
- Elle souhaite que la MJC continue son action, et elle soutiendra la MJC si elle s'engage dans un plan de relance.
- Pour cela elle prend l'engagement de maintenir en 2017 la subvention de base de 84000 € et la subvention exceptionnelle de 20000 € versée en 2016.

Après cette annonce, le Président a présenté un diaporama rappelant la situation de la MJC, les mesures déjà prises, et les deux options sur lesquelles les adhérents avaient à se prononcer.

S'en est suivi un long débat durant lequel chacun a pu donner son point de vue en faveur de l'une ou l'autre de ces options. Le Bureau tient d'ailleurs à remercier les adhérents présents pour leurs nombreuses interventions qui témoignent de leur attachement à notre MJC. Il n'est pas possible de les traduire toutes dans cette lettre d'info, mais elles seront retranscrites dans le PV de l'AG qui vous parviendra dans quelques jours.

Une fois ces échanges terminés, il a été procédé au vote qui a donné le résultat suivant :

- Votants	96
- Nuls	1
- Proposition n° 1	35
- Proposition n° 2	60

C'est donc la proposition n° 2 qui a obtenu une large majorité et qui va être mise en œuvre par le Conseil d'Administration et le Bureau.

La suppression du poste de comptable ayant été actée, nous allons engager la procédure de licenciement à l'encontre de la titulaire du poste. Nous allons par ailleurs, avec le soutien de la fédération Drôme/Ardèche des MJC, rechercher très vite un directeur.

Le Bureau va également demander à rencontrer très vite la Mairie pour concrétiser les modalités de son soutien.

Nous allons enfin relancer rapidement la campagne de dons et la recherche de sponsors avec trois atouts : l'engagement de la MJC dans un plan de relance, le soutien publiquement affirmé de Madame le Maire, et l'agrément récemment reçu pour la déductibilité fiscale des dons à la MJC.

Nous vous tiendrons évidemment régulièrement informés de l'avancement de notre travail, et nous vous rappelons que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour venir nous rejoindre !

Le Président

Jean Michel REYNIER